L'Arctique : Chronologie des faits marquants au Parlement canadien

LE PRÉSENT DOCUMENT EST UNE CHRONOLOGIE DES faits marquants concernant le Canada et l'Arctique survenus au cours des 40 dernières années, plus particulièrement au Parlement canadien. Y sont notamment mentionnés des débats, des motions, des rapports et des lois[1]. D'autres faits importants sont également survenus avant cette période. Mentionnons, par exemple, l'acquisition par le Canada de la terre de Rupert et du Territoire du Nord-Ouest, qui appartenaient alors à la Compagnie de la Baie d'Hudson (en 1870); le transfert au Canada par le Royaume-Uni de toutes les possessions britanniques sur le continent américain non annexées à une colonie (en 1880), confirmé par la suite par l'*Imperial Colonial Boundaries Act* de 1895; les diverses réinstallations de populations inuites par le gouvernement fédéral pour affirmer davantage sa souveraineté (dans les années 1930 et plus tard); la mise en activité du réseau d'alerte avancé (réseau DEW), destiné à assurer la surveillance radar de l'extrémité nord du continent nord-américain (en 1957); et la création du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) (en 1958)[2].

1969

15 mai : Dans une déclaration à la Chambre des communes, le premier ministre Pierre Elliott Trudeau énonce la politique de son gouvernement concernant la souveraineté du Canada dans l'Arctique, avant la traversée du passage du Nord-Ouest et de la mer de Beaufort par le pétrolier américain SS *Manhattan*, prévue pour l'été. « Le gouvernement canadien a bien accueilli le projet Manhattan, l'a préparé et y participera »[3].

Septembre : Le SS *Manhattan* franchit le passage du Nord-Ouest, escorté par le brise-glace canadien NGCC *John A. Macdonald* et le brise-glace *Northwind* de la Garde côtière américaine. Une seconde traversée sera autorisée en 1970.

30 mai : Le Comité permanent des affaires indiennes et du Développement du Nord canadien de la Chambre des communes (CPAIDNC) dépose son troisième rapport, dans lequel il affirme :

> [L]a souveraineté du Canada sur les îles de l'archipel arctique et sur le plateau continental de l'Arctique est bien établie. Toutefois, la souveraineté sur les eaux de l'archipel est moins fermement établie et exige une action immédiate et précise de la part du gouvernement pour établir l'étendue de la souveraineté du Canada.[4]

16 décembre : Le CPAIDNC dépose son rapport sur la souveraineté et le transport maritime dans l'Arctique, la Garde côtière et la pollution de l'Arctique par les hydrocarbures, dans lequel il recommande au gouvernement du Canada « d'annoncer sans délai au monde entier que les navires de surface et sous-marins qui traversent l'archipel de l'Arctique canadien sont soumis au contrôle et aux règlements souverains du Canada »[5].

1970

2 mars : Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mitchell Sharp, informe la Chambre des communes que le Canada a autorisé le SS *Manhattan* à franchir de nouveau le passage du Nord-Ouest[6]. La traversée de ces eaux se fera en avril.

8 avril : La *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques* est présentée au Parlement. Elle sera promulguée ultérieurement (L.C. 1970, ch. 47; maintenant L.R.C. 1985, ch. A-12). Cette loi permet au gouvernement canadien d'exercer sa compétence dans un rayon de 100 milles marins au large du Canada, aux fins du contrôle de la pollution.

Est aussi présentée au Parlement une *Loi modifiant la Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche*, qui sera promulguée ultérieurement (L.R.C. 1970, ch. 45 (1er suppl.)). Cette loi vise à fixer à 12 milles marins la limite extérieure de la mer territoriale et à autoriser la création, par décret, de zones de pêche exclusives dans la mer baignant les côtes canadiennes[7].

17 avril : Le débat à la deuxième lecture du projet de loi C-203 porte en grande partie sur la souveraineté canadienne dans les eaux entourant les îles de l'Arctique. D'après M. Sharp, « nous considérons nôtres les eaux situées entre les îles comme nous l'avons toujours fait »[8].

1972

Lancement du satellite de télécommunications Anik A1. En 1973, il commencera à transmettre des signaux téléphoniques, radiophoniques et de télévision dans le Nord, permettant ainsi aux habitants de cette région d'écouter des émissions en direct et de jouir de communications stables[9].

1974

13 mars : Entrée en vigueur de l'accord conclu par les gouvernements canadien et danois délimitant le plateau continental entre le Groenland et le Canada. Les deux gouvernements ne réussissent cependant pas à s'entendre sur le statut de l'île Hans[10].

22 mars : Le gouvernement fédéral annonce à la Chambre des communes la mise sur pied d'une commission d'enquête présidée par le juge Thomas Berger et chargée d'étudier les répercussions économiques et sociales du projet de construction d'un pipeline dans la vallée du Mackenzie[11]. Ce projet est destiné à permettre le transport du gaz naturel de l'océan Arctique jusqu'à l'Alberta. La Commission d'enquête rendra son rapport public en avril 1977.

1975

La toute première revendication territoriale globale dans les régions du Nord est réglée : La *Convention de la baie James et du Nord québécois*, signée en 1975, doit entrer en vigueur en 1977. Une série d'autres revendications territoriales globales seront réglées par la suite[12].

1976

19 novembre : Le gouvernement canadien annonce à la Chambre des communes qu'il se donne jusqu'au 1er mars 1977 pour créer une zone de pêche de 200 milles dans l'Arctique[13].

1977

26 avril : Willie Adams, de Rankin Inlet dans les Territoires du Nord-Ouest, est le premier Inuit nommé au Sénat canadien[14].

Avril : Le rapport de la Commission d'enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie, rendu public en avril 1977, conclut qu'il est possible d'aménager un pipeline dans la vallée du Mackenzie, depuis le delta du Mackenzie jusqu'en Alberta, mais qu'il faudrait auparavant mener d'autres études et régler les revendications territoriales des Autochtones[15].

1982

10 décembre : Le Canada signe la *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer*, mais ne la ratifiera pas avant le 7 novembre 2003[16].

1985

13 mars : Le vice-premier ministre et ministre de la Justice nationale, Erik Nielsen, annonce à la Chambre des communes que le gouvernement a approuvé une entente avec les États-Unis visant à moderniser le Système de surveillance et d'alerte pour la défense aérienne de l'Amérique du Nord. Selon M. Nielsen, « la souveraineté dans le Nord sera renforcée et garantie pour l'avenir ». L'entente sera signée le 18 mars. Le réseau DEW (alerte avancée) sera remplacé par le Système d'alerte du Nord[17].

20 juin : Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Joe Clark, fait une déclaration à la Chambre des communes à propos de la traversée prévue du passage du Nord-Ouest par le brise-glace américain *Polar Sea*. Il affirme : « l'action que projette le gouvernement des États-Unis ne compromet absolument pas la souveraineté du Canada sur nos eaux septentrionales et ne concerne en rien non plus la divergence de vues bien légitime qui existe entre le Canada et les États-Unis à ce propos »[18].

Août : Le *Polar Sea*, un navire de la Garde côtière américaine, franchit le passage du Nord-Ouest. Les journaux disent que le gouvernement canadien lui a donné la permission de le faire, mais que, dans les faits, les États-Unis n'ont jamais demandé une telle permission[19].

10 septembre : M. Clark annonce à la Chambre des communes plusieurs mesures visant à affirmer la souveraineté canadienne dans l'Arctique, dont le projet de construction d'un nouveau brise-glace de classe polaire 8 et l'adoption par le Cabinet d'un décret qui entrera en vigueur le 1er janvier 1986 établissant les lignes de base droites autour des îles de l'archipel Arctique[20].

24 septembre : Un projet de loi visant à modifier la *Loi sur la marine marchande du Canada* est présenté à la Chambre des communes. Ce projet de loi, qui aurait aussi modifié la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*, ne sera jamais adopté, des inquiétudes ayant été soulevées à l'étape de la deuxième lecture à propos des risques d'augmentation du trafic des pétroliers, ce qui pourrait constituer un danger pour l'environnement dans les eaux arctiques[21].

1986

Le champ de pétrole d'Amauligak, dans la mer de Beaufort, produit 50 400 mètres cubes de pétrole. Certains pensent qu'il s'agit du plus important gisement de pétrole découvert dans l'Arctique canadien[22].

11 avril : Le projet de loi C-104 : Loi sur l'application extracôtière des lois canadiennes est présenté à la Chambre des communes. Abandonné après la première lecture[23], il vise à établir un cadre juridique pour l'application des lois canadiennes, y compris le droit pénal, sur toute l'étendue du plateau continental, au-delà de la limite de 12 milles de la mer territoriale, ce qui inclut les eaux de l'archipel Arctique. Un projet de loi semblable connaîtra un sort plus heureux en 1989.

26 juin : Le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les relations internationales du Canada dépose son rapport à la Chambre des communes. Le document, intitulé *Indépendance et internationalisme*, recommande notamment l'élaboration d'une politique exhaustive sur l'Arctique[24].

4 décembre : En réponse au rapport *Indépendance et internationalisme*, le gouvernement publie *Les relations internationales du Canada*, un document dans lequel il dit vouloir établir une politique étrangère concernant l'Arctique, dans laquelle il serait particulièrement question de la souveraineté canadienne, de la défense, de l'utilisation du passage du Nord-Ouest à des fins commerciales et de coopération circumpolaire[25].

8 décembre : Un débat a lieu à la Chambre des communes au cours duquel l'opposition demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures Joe Clark si le gouvernement a autorisé la présence de sous-marins américains dans les eaux arctiques et si le Canada a conclu une entente avec les États-Unis permettant aux navires américains de naviguer dans les eaux canadiennes[26].

1987

5 juin : Le livre blanc de la Défense intitulé *Défis et engagements : une politique de défense pour le Canada* soulève certains points concernant la sécurité et la souveraineté dans l'Arctique[27].

1988

11 janvier : Entrée en vigueur de l'*Accord canado-américain de coopération dans l'Arctique*. L'Accord prévoit, entre autres, que les brise-glaces américains ne peuvent naviguer dans les eaux revendiquées par le Canada comme étant ses eaux intérieures sans le consentement du gouvernement canadien[28].

1989

2 octobre : Présentation de la *Loi sur l'application extracôtière des lois canadiennes*[29], adoptée ultérieurement (L.C. 1990, ch. C-18.5).

29 novembre : Le Canada et l'URSS signent un accord de coopération dans l'Arctique et dans le Nord[30]. Il sera remplacé par un nouvel accord en juin 1992.

1990

19 juin : Après s'être intéressé au sort des Inuits du Québec réinstallés dans le Haut-Arctique, le Comité permanent des affaires autochtones présente son troisième rapport, dans lequel il recommande que le gouvernement du Canada reconnaisse l'impact négatif de la réinstallation des habitants du fjord Grise et de la baie Resolute, et qu'il s'en excuse[31].

20 novembre : Le gouvernement répond aux recommandations du Comité permanent des affaires autochtones[32].

1991

26 août : Création par décret de la Commission royale sur les peuples autochtones[33]. Sous la présidence de l'honorable René Dussault et de Georges Erasmus, elle déposera son rapport final en novembre 1996.

1992

19 juin : Le Canada et la Fédération de Russie concluent un nouvel accord de coopération dans l'Arctique qui remplacera celui de novembre 1989[34].

23 juin : L'honorable Charles L. Caccia propose : « Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait, dans l'intérêt des pêches canadiennes, prendre d'urgence les mesures nécessaires pour ratifier la Convention sur le droit international de la mer, et exhorter les autres pays à le faire, afin de réunir les soixante signatures requises pour l'entrée en vigueur de ce traité. »[35]

1993

28 mai : La *Loi concernant l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* est présentée à la Chambre des communes. Elle sera promulguée ultérieurement (L.C. 1993, ch. 29)[36]. Est aussi présentée la *Loi sur le Nunavut*, qui sera promulguée (L.C. 1993, ch. 28), pour ensuite entrer en vigueur en avril 1999[37].

1994

15 mars : Création d'un Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'étudier la politique étrangère du Canada et présidé conjointement par l'honorable sénateur Allan MacEachen et le député Jean-Robert Gauthier[38].

15 novembre : Le Comité mixte spécial dépose son rapport final[39], qui traite notamment de la politique du Canada dans l'Arctique et recommande que le gouvernement collabore de toute urgence avec d'autres États pour former un Conseil de l'Arctique, dont feraient partie le Canada, le Groenland (Danemark), l'Islande, la Norvège, la Suède, la Finlande, la Russie et les États-Unis[40].

31 mai : La *Loi sur le règlement des revendications territoriales des premières nations du Yukon* est présentée au Parlement. Elle sera promulguée ultérieurement (L.C. 1994, ch. 34). Est aussi présentée la *Loi sur l'autonomie gouvernementale des premières nations du Yukon*, promulguée ultérieurement (L.C. 1996, ch. 35)[41].

28 octobre : Mary Simon devient la première ambassadrice de l'Arctique circumpolaire du Canada. Elle est la première Inuite à détenir un poste d'ambassadeur[42].

1995

14 juin : Le projet de loi C-98 : Loi sur les océans est présenté à la Chambre des communes. Il meurt au *Feuilleton* à la fin de la 1re session de la 35e législature avant d'avoir atteint l'étape de la troisième lecture.

1996

19 septembre : Le Conseil de l'Arctique voit le jour lorsqu'est signée la Déclaration d'Ottawa visant à favoriser la coopération, la coordination et l'interaction entre les États de l'Arctique. Le Canada en est le premier président[43].

17 avril : La *Loi sur les océans* est présentée au Parlement[44]. Promulguée ultérieurement (L.C. 1996, ch. 31), elle définit les zones maritimes nationales du Canada, lesquelles englobent les eaux intérieures du Canada, la mer territoriale, la zone contiguë, la zone économique exclusive et le plateau continental du Canada. La *Loi sur les océans* abroge et remplace la *Loi sur l'application extracôtière des lois canadiennes*[45].

21 novembre : Dépôt à la Chambre des communes du rapport final de la Commission royale sur les peuples autochtones[46]. La Commission fait observer que le plus important défi pour l'avenir des peuples autochtones dans le Nord est d'ordre économique[47].

1997

22 avril : Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international dépose son rapport intitulé *Le Canada et l'univers circumpolaire : relever les défis de la coopération à l'aube du XXIe siècle*[48], dans lequel il recommande notamment que le Canada « réaffirme sa souveraineté sur les eaux de l'archipel arctique canadien » et « envisage la possibilité d'avoir recours à d'autres mécanismes techniques et voies diplomatiques pour faire valoir sa position en matière de souveraineté ».

29 avril : Dans sa réponse au rapport *Le Canada et l'univers circumpolaire*, le gouvernement mentionne un intérêt grandissant à l'égard des questions concernant le Nord[49].

1999

1er avril : Entrée en vigueur des dispositions de la *Loi sur le Nunavut* créant le Territoire du Nunavut[50].

12 octobre : Le discours du Trône mentionne une politique étrangère pour le Nord insistant sur la protection de l'environnement, le commerce et l'investissement et la sécurité des habitants dans le Nord canadien. On y lit :

> Pour confirmer le leadership du Canada dans l'Arctique, le gouvernement esquissera une politique étrangère pour le Nord visant à améliorer la coopération, protéger l'environnement, favoriser le commerce et l'investissement et appuyer la sécurité des habitants de la région.[51]

16 décembre : Le Canada et l'Union européenne font cette déclaration conjointe sur la coopération dans le Nord :

> À la veille du nouveau millénaire, l'Union européenne et le Canada réaffirment leur détermination commune de faciliter une coopération plus étroite de tous les pays des régions circumpolaires et des régions nordiques adjacentes, en vue de promouvoir le développement durable et la sécurité environnementale et humaine.[52]

2000

8 juin : Le gouvernement canadien publie un énoncé de politique intitulé *Le volet nordique de la politique étrangère du Canada*[53].

2001

31 octobre : La *Loi sur le Yukon* est présentée au Parlement. Promulguée ultérieurement (L.C. 2002, ch. 7), elle abroge et remplace l'ancienne *Loi sur le Yukon* (L.R.C. 1985, ch. Y-2)[54].

2002

3 octobre : Présentation au Parlement de la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon*, promulguée ultérieurement (L.C. 2003, ch. 7)[55].

2003

6 novembre : Le Canada ratifie la *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer*, qu'il avait signée le 10 décembre 1982. Il a dix ans à partir de la date de la ratification, donc jusqu'à la fin de 2013, pour faire connaître ses revendications à la Commission[56].

2004

5 octobre: Le discours du Trône présente, pour la première fois, une stratégie globale qui sera élaborée pour le Nord canadien :

> Le Nord canadien, vaste région d'une importance culturelle et écologique unique, présente des défis particuliers et un grand potentiel. Le gouvernement élaborera, de concert avec ses partenaires territoriaux, les Autochtones et les autres résidants du Nord, la toute première stratégie globale pour cette région. La stratégie favorisera un développement économique et humain durable; protégera l'environnement nordique et renforcera la souveraineté et la sécurité du Canada; et encouragera la coopération avec la communauté circumpolaire internationale.[57]

19 octobre : Présentation au Parlement de la *Loi sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple Tlicho*, promulguée ultérieurement (L.C. 2005, ch. 1). Cette loi donne effet à l'entente sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale conclue par le peuple Tlicho, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et celui du Canada, et modifie d'autres lois[58].

2005

19 septembre : Le Canada et le Danemark font une déclaration conjointe dans laquelle ils annoncent qu'ils uniront leurs efforts pour trouver une solution au différend au sujet de l'île Hans. Le ministre des Affaires étrangères, Pierre Pettigrew, précise :

> La position du Canada demeure inchangée : l'île Hans fait partie du territoire national canadien. Alliés de longue date, nous cherchons à gérer la situation de manière exemplaire et à résoudre cette question qui, nous en convenons, touche l'île et rien d'autre. Le ministre Møller et moi avons convenu qu'une rencontre entre des représentants de nos gouvernements devrait avoir lieu sous peu, pour explorer les moyens susceptibles de conduire à une entente et nous en faire rapport.[59]

Aucune annonce officielle relativement au dénouement ultime de ce différend n'a été faite jusqu'à présent.

Décembre : On apprend dans les médias canadiens qu'un sous-marin nucléaire américain a navigué en novembre dans les eaux arctiques canadiennes sans la permission du gouvernement canadien[60].

2006

20 avril : La députée Dawn Black présente un avis de question écrite à la Chambre des communes[61]. La question porte sur la souveraineté sur l'Arctique, y compris le droit de transport dans le passage du Nord-Ouest et le changement climatique. Le ministre des Affaires étrangères, Peter MacKay, y répondra le 5 juin 2006[62].

28 avril : Le Canada et les États-Unis signent un accord permanent sur le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD)[63]. L'accord sera revu au moins aux quatre ans et les deux parties ne sont pas tenues de le renouveler[64].

17 mai : La *Loi de mise en œuvre du Protocole de Kyoto* est présentée à la Chambre des communes[65]. Elle sera promulguée ultérieurement (L.C. 2007, ch. 30). Son préambule indique que « certaines des plus profondes répercussions des changements climatiques sont déjà ressenties au Canada, particulièrement dans l'Arctique ».

22 novembre : La motion P-4 proposée par M^me^ Black voulant que soit déposée à la Chambre copie de toute demande faite par un gouvernement étranger dans le but de l'autoriser à laisser ses navires, ses bateaux ou ses sous-marins emprunter le passage du Nord-Ouest est adoptée par la Chambre des communes[66]. Le gouvernement réagit en donnant des détails sur les autorisations demandées pour les brise-glaces américains aux termes de l'*Accord canado-américain de coopération dans l'Arctique*. Les sous-marins ainsi que les navires d'autres pays n'étant pas visés par un traité, le gouvernement ne précise pas le nombre de navires qui auraient franchi le passage, ni s'ils ont demandé la permission de le faire[67].

2007

Août : Les médias signalent que deux sous-marins de poche ont fait une excursion au pôle Nord et placé un drapeau russe au fond de l'océan[68].

16 octobre : Le discours du Trône expose certains engagements relativement à l'Arctique, dont la cartographie complète du plancher océanique de l'Arctique canadien, la construction d'une station de recherche de calibre mondial sur les questions arctiques et l'amélioration des conditions de vie des habitants du Nord[69].

23 octobre : Le député Larry Bagnell présente un avis de motion portant production de documents demandant « qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des rapports, des recherches, des documents, de la correspondance, des notes de service, des projections financières, des plans des navires et des courriels au dossier au ministère de la Défense nationale concernant les spécifications, la pertinence, la capacité, la nécessité, la conception, la réalisation et l'exploitation des nouveaux bateaux patrouilleurs pour l'Arctique annoncés par le gouvernement »[70].

2008

28 janvier : M. Bagnell soumet l'avis d'une motion (M-438) suivant laquelle « le gouvernement devrait adopter un règlement afin d'empêcher les navires de déverser tous déchets dans les eaux de l'Arctique ». La motion sera placée à l'*Ordre de priorité* le 5 juin, mais ne pourra être examinée aux termes du paragraphe 91.1(1) du *Règlement*.

M. Bagnell soumet aussi un avis de motion (M-440) :

> le gouvernement devrait modifier sa politique sur la souveraineté du Canada dans l'Arctique et renommer la voie navigable connue sous le nom de « passage du Nord-Ouest » pour qu'elle s'appelle désormais le « passage de l'Arctique canadien », de manière à ce qu'à l'avenir, ce nouveau nom soit inscrit dans les cartes, les manuels et les autres documents indiquant cette entité géographique qui sont produits au Canada par les autorités publiques ou par d'autres éditeurs.[71]

28 mai : Adoption de la *Déclaration d'Ilulissat* par le Canada, le Danemark, la Norvège, la Russie et les États-Unis. Les cinq pays réaffirment que les revendications concurrentes dans l'Arctique seront réglées selon le cadre établi par les traités internationaux régissant la région[72].

9 juin : Le député Daryl Kramp soumet un avis de motion voulant que « la voie navigable qui relie les océans Pacifique et Atlantique soit dorénavant désignée dans toutes mentions faites par le gouvernement par le nom "passage du Nord-Ouest canadien" »[73].

23 juin : Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans dépose auprès du greffier du Sénat un rapport intitulé *La Garde côtière dans l'Arctique canadien : Rapport provisoire*[74].

Talia Chung
Division des affaires sociales

Caroline Hyslop
Division des affaires juridiques et législatives

Le 24 octobre 2008

SOURCES

1. Les lois touchant le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ne sont pas toutes énumérées dans la présente chronologie. De nombreuses mesures législatives ont été prises au cours des années, plus particulièrement dans les dernières décennies, pour accroître l'autonomie des territoires dans des domaines de compétence sur lesquels le gouvernement fédéral exerçait auparavant un contrôle plus étroit. La majorité de ces mesures ne sont pas mentionnées dans cette chronologie. Pour avoir un aperçu historique de l'attribution de pouvoirs aux territoires, lire Mary C. Hurley, *Projet de loi C-39 : Loi sur le Yukon*, LS-422F, Ottawa, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement, 3 avril 2002 (http://www.parl.gc.ca/37/1/parlbus/chambus/house/bills/summaries/c39-f.pdf).
2. L'appellation NORAD est devenue « Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord » en 1981.
3. Chambre des communes, *Débats*, 1re session, 28e législature, 15 mai 1969, p. 8720 et 8721.
4. Chambre des communes, *Journaux*, 1re session, 28e législature, 30 mai 1969, p. 1090.
5. Chambre des communes, *Journaux*, 2e session, 28e législature, 16 décembre 1969, p. 209.
6. Chambre des communes, *Débats*, 2e session, 28e législature, 2 mars 1970, p. 4219.
7. Chambre des communes, *Débats*, 2e session, 28e législature, 8 avril 1970, p. 5626.
8. Chambre des communes, *Débats*, 2e session, 28e législature, 27 avril 1970, p. 6026.
9. Gail Valaskakis, « Communications dans le Nord », *L'Encyclopédie canadienne*, 2008.
10. *Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume du Danemark délimitant le plateau continental entre le Groenland et le Canada*, Recueil des traités du Canada 1974/9.
11. Chambre des communes, *Débats*, 2e session, 29e législature, 22 mars 1974, p. 774. La commission d'enquête est créée en vertu du décret C.P. 1974-641 (21 mars 1974).
12. Voir Tonina Simeone, *L'Arctique : Les Autochtones du Nord canadien*, PRB 08-10F, Ottawa, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement, 24 octobre 2008.
13. Chambre des communes, *Débats*, 2e session, 30e législature, 19 novembre 1976, p. 1190.
14. Sénat, *Journaux*, 2e session, 30e législature, 26 avril 1977, p. 490.
15. Thomas R. Berger, *Le Nord : terre lointaine, terre ancestrale, un moratoire sur l'aménagement du pipe-line*, Ottawa, Rapport de l'enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie, 1977.
16. *Recueil des traités des Nations Unies*, vol. 1833, p. 3, CN 236.1984, CN 202.1985, CN 17.1986, CN 166.1993, vol. 1904, p. 320.
17. Chambre des communes, *Débats*, 1re session, 33e législature, 13 mars 1985, p. 2976.
18. Chambre des communes, *Débats*, 1re session, 33e législature, 20 juin 1985, p. 6043.
19. Barbara Yaffe, « Canadians on ship to have no authority », *The Globe and Mail* [Toronto], 1er août 1985, p. 1.
20. Chambre des communes, *Débats*, 1re session, 33e législature, 10 septembre 1985, p. 6462 à 6464.
21. Chambre des communes, *Débats*, 1re session, 33e législature, 24 septembre 1985, p. 6925.
22. M.J. Dunbar, « La mer de Beaufort », *L'Encyclopédie canadienne*, 2008.
23. Chambre des communes, *Débats*, 1re session, 33e législature, 11 avril 1986, p. 12135.
24. Chambre des communes, *Débats*, 1re session, 33e législature, p. 14869.
25. Chambre des communes, *Débats*, 2e session, 33e législature, 4 décembre 1986, p. 1763.
26. Chambre des communes, *Débats*, 2e session, 33e législature, 8 décembre 1986, p. 1869 et 1870 et p. 1872 et 1873.
27. Chambre des communes, *Débats*, 2e session, 33e législature, 5 juin 1987, p. 6775.
28. *Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique sur la coopération dans l'Arctique*, Recueil des traités du Canada, 1988/29 (http://www.treaty-accord.gc.ca/ViewTreaty.asp?Language=1&Treaty_ID=101701).
29. Chambre des communes, *Débats*, 2e session, 34e législature, 2 octobre 1989, p. 4141.
30. *Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Union des républiques socialistes soviétiques sur la coopération dans l'Arctique et le Nord*, Recueil des traités du Canada, 1989/21.
31. Chambre des communes, *Débats*, 2e session, 35e législature, 19 juin 1990, p. 12929.

32. Chambre des communes, *Débats*, 2e session, 35e législature, 20 novembre 1995, p. 15431.

33. Décret C.P. 1991-1597.

34. *Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Fédération de Russie sur la coopération dans l'Arctique et le Nord*, Recueil des traités du Canada, 1992/18 (http://www.treaty-accord.gc.ca/ViewTreaty.asp?Treaty_ID=100317).

35. Chambre des communes, *Débats*, 3e session, 34e législature, 23 juin 1992, p. 12693

36. Chambre des communes, *Débats*, 3e session, 34e législature, 28 mai 1993, p. 19992.

37. Chambre des communes, *Débats*, 3e session, 34e législature, 28 mai 1993, p. 19991.

38. Chambre des communes, *Journaux*, 1re session, 35e législature, 15 mars 1994, p. 251. Sénat, *Journaux*, 1re session, 35e législature, 17 mars 1994, p. 124.

39. Chambre des communes, *Journaux*, 1re session, 35e législature, 15 novembre 1994, p. 882. Sénat, *Journaux*, 1re session, 35e législature, 15 novembre 1994, p. 563.

40. Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes chargé de l'examen de la politique étrangère du Canada, *La politique étrangère du Canada : Principes et priorités pour l'avenir*, Ottawa, 1994, p. 49 et 50.

41. Chambre des communes, *Journaux*, 1re session, 35e législature, 31 mai 1994, p. 510 (http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&Parl=35&Ses=1&DocId=2328807&Language=F).

42. Chambre des communes, *Débats*, 1re session, 35e législature, 28 octobre 1994, p. 7369 (http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&Parl=35&Ses=1&DocId=2332370&File=0&Language=F).

43. Chambre des communes, *Débats*, 2e session, 35e législature, 18 septembre 1996, p. 4344. Voir le texte de la *Déclaration sur la création du Conseil de l'Arctique* (http://www.international.gc.ca/polar-polaire/ottdec-decott.aspx?lang=fre).

44. Chambre des communes, *Débats*, 2e session, 35e législature, 17 avril 1996, p. 1593 (http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=F&Mode=1&Parl=35&Ses=2&DocId=2329045&File=0).

45. Chambre des communes, *Débats*, 1re session, 35e législature, 14 juin 1995, p. 13812 (http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=F&Mode=1&Parl=35&Ses=1&DocId=2332475).

46. Chambre des communes, *Journaux*, 2e session, 35e législature, 21 novembre 1996, p. 6520 (http://www2.parl.gc.ca/content/hoc/House/352/Journals/104/votes104.pdf).

47. Canada, Commission royale sur les peuples autochtones, *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, vol. 4 : *Perspectives et réalités*, chap. 6 : « Le Nord », 1996 (http://www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/sg/sjm6_f.html).

48. Chambre des communes, *Journaux*, 2e session, 35e législature, 22 avril 1997, p. 1502 (http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&Parl=35&Ses=2&DocId=2329182&File=0&Language=F).

49. Chambre des communes, *Débats*, 1re session, 36e législature, 29 avril 1998, p. 6293 (http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?pub=Hansard&doc=95&Mode=1&Parl=36&Ses=1&Language=F).

50. *Loi sur le Nunavut*, L.C., 1993, ch. 28, art. 79.

51. Sénat, *Débats*, 2e session, 36e législature, 12 octobre 1999, p. 9 (http://www.parl.gc.ca/36/2/parlbus/chambus/senate/deb-f/091db_1999-10-12-f.htm?Language=F&Parl=36&Ses=2).

52. Sommet Canada-UE, *Déclaration conjointe sur la coopération dans le Nord*, Ottawa, décembre 1999 (http://www.dfait-maeci.gc.ca/assets/archived_pdf/eu44-f.pdf).

53. Ministère des Affaires extérieures et du Commerce international, *Le volet nordique de la politique étrangère du Canada*, Ottawa, 8 juin 2008 (http://www.international.gc.ca/polar-polaire/ndfp-vnpe2.aspx?lang=fre).

54. Chambre des communes, *Débats*, 1re session, 37e législature, 31 octobre 2001, p. 6770 (http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&Parl=37&Ses=1&DocId=1244078&Language=F).

55. Chambre des communes, *Débats*, 2e session, 37e législature, 3 octobre 2002, p. 207 (http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&Parl=37&Ses=2&DocId=512864&Language=F).

56. *Recueil des traités des Nations Unies*, vol. 1833, p. 3, CN 236.1984, CN 202.1985, CN 17.1986, CN 166.1993, vol. 1904, p. 320.

57. Sénat, *Débats*, 1re session, 38e législature, 5 octobre 2004, p. 5 (http://www.parl.gc.ca/38/1/parlbus/chambus/senate/deb-f/002db_2004-10-05-f.htm?Language=F&Parl=38&Ses=1).

58. Chambre des communes, *Débats*, 1re session, 38e législature, 19 octobre 2004, p. 521 (http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&Parl=38&Ses=1&DocId=1413330&Language=F).

59. Affaires étrangères Canada, *Déclaration du Canada et du Danemark au sujet de l'île Hans*, communiqué, 19 septembre 2005 (http://w01.international.gc.ca/MinPub/Publication.aspx?isRedirect=True&publication_id=383047&Language=F&docnumber=165).

60. Chris Wattie, « U.S. sub may have toured Canadian Arctic zone », *National Post* [édition nationale], 19 décembre 2005, p. A1.

61. Chambre des communes, *Feuilleton et Feuilleton des avis*, 24 avril 2006, p. IV (http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=E&Mode=1&Parl=39&Ses=1&DocId=2160793&File=11).

62. Chambre des communes, *Débats*, 1re session, 39e législature, 5 juin 2006, p. 1978 http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=E&Mode=1&Parl=39&Ses=1&DocId=2249727.

63. *Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique sur le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord* (http://www.treaty-accord.gc.ca/ViewTreaty.asp?Language=1&Treaty_ID=105060).

64. L'Accord sur le NORAD, signé par le gouvernement du Canada et celui des États-Unis le 12 mai 1958, a été renouvelé neuf fois depuis pour des périodes variables. Le texte original de l'Accord a été modifié sensiblement à quatre reprises seulement, soit en 1975, en 1981, en 1996 et en 2006.

65. Chambre des communes, *Débats*, 1re session, 39e législature, 17 mai 2006, p. 1496

(http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&Parl=39&Ses=1&DocId=2527727&Language=F).

66. Chambre des communes, *Débats*, 1re session, 39e législature, 22 novembre 2006, p. 5293 (http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&Parl=39&Ses=1&DocId=2527727&Language=F).

67. Chambre des communes, 1re session, 39e législature, document parlementaire n° 8580-391-9.

68. Douglas Birch, « Russian mini-subs visit Arctic seabed in bid to bolster wealth, prestige », *Whitehorse Star*, 3 août 2007, p. 31.

69. Sénat, *Débats*, 2e session, 39e législature, 16 octobre 2007, p. 1 à 7, http://www.parl.gc.ca/39/2/parlbus/chambus/senate/deb-f/001db_2007-10-16-f.htm?Language=F&Parl=39&Ses=2

70. Chambre des communes, *Feuilleton et Feuilleton des avis*, 2e session, 39e législature, 7 mai 2008, P-35, p. 41 (http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=E&Mode=1&Parl=39&Ses=2&DocId=3466235&File=6).

71. Chambre des communes, *Feuilleton et Feuilleton des avis*, 2e session, 39e législature, 21 janvier 2008, M-180, p. IV (http://www2.parl.gc.ca/content/hoc/House/392/Publications/Order-Paper/pdf/039-PDF).

72. *The Ilulissat Declaration*, conférence Arctique, Conférence sur l'océan Arctique, Ilulissat (Groenland), 27-29 mai 2008 (http://dialogue.ilisimatusarfik.gl/Documents/Documents/Ilulissat%20Declaration.pdf).

73. Chambre des communes, *Feuilleton et Feuilleton des avis*, 2e session, 39e législature, 10 juin 2008, M-508, p. IV (http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=F&Mode=1&Parl=39&Ses=2&DocId=3557267&File=11).

74. Sénat, *Journaux*, 2e session, 39e législature, 26 juin 2008, p. 1395 (http://www.parl.gc.ca/39/2/parlbus/chambus/senate/jour-f/073jr_2008-06-26-f.htm?Language=F&Parl=39&Ses=2, voir aussi le rapport (http://www.parl.gc.ca/39/2/parlbus/commbus/senate/com-f/fish-f/rep-f/rep04jun08-f.pdf).

This publication is also available in English.